



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales Pôle de la statistique et des systèmes d'information 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/MAPAT/2018-252 29/03/2018</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : actualisation de l'offre de formation de l'enseignement agricole et saisie des événements des établissements depuis l'application RefEA.

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
Etablissements publics et privés de l'enseignement agricole

Résumé : la présente note décrit les fonctionnalités de l'application RefEA qui seront déployées pour le niveau local (établissements publics et privés) et le niveau régional (les SRFD) en avril 2018 et qui permettront aux établissements d'actualiser leur offre de formation d'une part, et de saisir les événements d'autre part.

1. Rappel

Le nouveau référentiel de l'enseignement agricole RefEA a été mis en place en 2015 (Cf. NS DGER/MAPAT/2017-514 du 13 juin 2017).

La construction de RefEA se fait progressivement. Deux modules ont été déployés en juin et décembre 2017 :

- Le module « UAI » (Unités Administratives Immatriculées) : vocabulaire commun avec le Ministère de Education Nationale servant à désigner les structures notamment en lien avec la formation). Il contient les données générales de l'établissement et son offre de formation. Il permet aux établissements publics et privés de modifier uniquement certaines informations générales.
- Le module « formation-certification »

2. Contexte

- L'offre de formation par apprentissage et par voie continue était jusque là actualisée via une enquête annuelle auprès des SRFD et mise à jour dans le système d'information de l'enseignement agricole au niveau national.
- Les événements « phare » de l'établissement sont diffusés sur les sites web (agriculture.gouv.fr et educagri.fr) par transmission de fichiers non standardisés (procédure manuelle).

Le prochain déploiement de RefEA apportera des fonctionnalités nouvelles, notamment :

- La mise à jour de l'offre de formation
- La saisie directe des calendriers des événements

3. Mise à jour de l'offre de formation

L'offre de formation figurant actuellement dans le référentiel a été alimentée avec les données issues de la dernière enquête.

L'application RefEA met en place une nouvelle fonctionnalité qui permettra aux établissements de mettre à jour cette offre de formation : toutes les formations de l'enseignement agricole sont affichées et celles dispensées par l'établissement sont cochées par défaut.

L'offre de formation scolaire étant gérée dans l'application Structures (classes et sections de classes), les données ne seront accessibles qu'en consultation.

Deux profils interviendront sur cette opération : les modificateurs UAI en établissement, les SRFD.

3.1. Profil « Modificateur UAI RefEA » – Saisie de l'offre de formation

L'actualisation se fera sur l'action « modifier les services proposés par l'UAI » prévue pour l'établissement dans le module « UAI ».

Les établissements vérifieront la liste de leur offre de formation et l'ajusteront en décochant dans l'application les formations à fermer et en cochant celles à ouvrir. Ces propositions seront soumises à la validation des SRFD avant mise en ligne.

3.2. Profil « Valideur régional » – Validation de l'offre de formation

Les SRFD valideront ou invalideront les propositions d'ajout faites par les établissements pour toutes les formations sauf celles relatives à la voie initiale scolaire. Le module dédié à cette opération est intitulé « Supervision régionale ».

Un agent du SRFD devra être habilité avec ce profil spécifique pour effectuer les opérations de validation.

Ces informations seront consultables sur l'onglet « offre de formation » du module « UAI » ou sur l'action « consulter l'offre de formation » du même module.

4. Saisie des calendriers des événements

L'application RefEA met en place une nouvelle fonctionnalité qui permet aux établissements de renseigner les calendriers de certains événements les concernant (journées portes ouvertes, date de la rentrée...) pour une mise en ligne sur les sites web (agriculture.gouv.fr et educagri.fr).

La saisie se fera sur l'action « modifier l'UAI » du module « UAI ».

Ces informations seront consultables sur l'onglet « calendrier d'événement » du module « UAI »

5. Planning

Dans l'année de déploiement, un calendrier spécifique est mis en place pour reprendre l'historique des formations dispensées au cours de cette année. Chaque établissement public ou privé pourra vérifier et ajuster ces informations si nécessaire.

Pour les besoins de l'orientation des apprenants pour la rentrée scolaire 2019-2020, les informations sur l'offre de formation devront être actualisées par les établissements au plus tard en décembre 2018 et validées par les SRFD pour une publication au 1^{er} février 2019 sur les sites web (agriculture.gouv.fr et educagri.fr).

Les dates des journées portes ouvertes devront être saisies dès que possible par l'établissement pour pouvoir être publiées dans les meilleurs délais sur les sites web.

Ces informations seront actualisées tous les ans.

6. Modalités d'accès

L'accès à l'application RefEA est nominatif et se fait à partir de l'adresse suivante :

<https://ensagri.agriculture.gouv.fr/portalis>

L'utilisateur devra disposer d'un compte Agricoll (référencement dans l'annuaire des utilisateurs du ministère) et disposer des droits d'accès à l'application.

L'habilitation des SRFD à l'application RefEA en tant que « valideur régional » de l'offre de formation se fera au niveau national.

Pour les établissements le profil « modificateur UAI » permet à l'agent en établissement d'effectuer les opérations de mise à jour de l'offre de formation et de saisie des événements.

7. Contact

Pour toute demande ou question, contacter :

siea.dger@agriculture.gouv.fr

Le Chef de la Mission d'appui au
piloteage et des affaires
transversales

Gilbert THUILLIER